

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)****Séance du 16 novembre 2023**

Date de  
convocation :  
10.11.2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M. CHAIX Michel  
Mme PERNOT Chantal  
M. MERCIER Thierry  
Mme DI BARTOLO Claire  
M COUBETERGUES Benoit  
Mme GIGNOUX Laure  
M. LE MORVAN Gilles  
Mme ASSO-CHARNET Geneviève  
Mme SALET Catherine  
M. GIOUAN Aimé

**Excusés avec procuration :**

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ARZANI
- Madame Isabelle VONNER a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX

**Absent excusé :**

- Monsieur BARBIER Olivier.

Madame GIAUFFRET Caroline a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 15  
Pouvoirs : 3  
Votants : 18

**POINT 7: CREATION D'UNE FERME MARAICHERE PEDAGOGIQUE BIO- DEMANDE  
DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE  
L'APPEL A PROJET GREEN DEAL 06**

006-210300081-2023-11-06-21023-11-7-DR  
Reçu le 23/11/2023

**Vu** l'appel à projet Green Deal 2022 qui vise à soutenir les communes et les associations à la transition écologique dans les Alpes-Maritimes par la mise en place d'actions concrètes.

**Vu** l'axe innovation en matière d'agriculture pour une alimentation de qualité.

**Considérant** que dans le cadre de sa politique agricole et alimentaire, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Nice Côte d'Azur, la commune d'Aspremont a acquis, via la SAFER, le 15 décembre 2022 le site de la Prairie, ancien domaine agricole, en friche, afin d'y installer un nouvel agriculteur en maraichage et oléiculture biologique sur une surface de 1 ha 86 a.

Considérant que le projet s'inscrit dans cet axe de financement.

**Considérant** le cout de l'opération estimé à 616 788 € HT soit 740 145€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider une subvention auprès du département des Alpes-Maritimes d'un montant de 300 000 euros,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 vote contre Monsieur Gilles Le Morvan)**

. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département des Alpes-Maritimes d'un montant de 300 000 euros.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 20 novembre 2023



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE